



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

TIRS MILITAIRES OBLIGATOIRES HORS SERVICE 2013

En 1990, nous avons convenu d'une collaboration avec la société de tir et la Commune de Courgenay pour l'accomplissement des tirs obligatoires des ressortissants de notre localité. Tous les militaires d'Alle astreints aux tirs sont invités à effectuer leurs exercices obligatoires en se présentant au stand de la société de tir « Monterrible » Courgenay-Courtemautruy.

Programme 2013

Samedi	8 juin	14 h 00 à 16 h 00
Dimanche	25 août	08 h 30 à 11 h 30

Les tireurs sont priés de se présenter avec leur arme personnelle, les protections auriculaires, le livret de service, le livret de tir ou de performance, et la feuille Pisa (convocation personnelle avec code-barres).

REPLISSAGE DES PISCINES – DIRECTIVES - RAPPEL

Il est strictement interdit d'utiliser les hydrantes
sans l'accord des Autorités communales

Par décision du 20 juin 2002, le Conseil communal d'Alle a arrêté les dispositions suivantes :

1. Les propriétaires qui souhaitent remplir leur piscine privée en utilisant une conduite en courses incendie doivent prendre contact avec le commandant du SIS Vendline (M. Philippe Moirandat à Alle – tél. 079.202.65.87).
2. Ils sont tenus d'indiquer au responsable le volume d'eau en m³ utilisé. Ce dernier sera facturé par la Recette communale à raison de CHF 1.60 le m³ (prix 2013).
3. Le commandant du SIS Vendline perçoit une rémunération pour ses services de CHF 30.— à l'heure.

Les présentes dispositions visent à gérer la distribution d'eau de manière équitable et selon le principe du consommateur payeur. Nous remercions les propriétaires concernés de leur compréhension.

RECHERCHE DE CURATEURS ET CURATRICES PRIVÉS

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), entrée en fonction en janvier 2013 en même temps que le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, est à la recherche de curateurs et curatrices privés.

Le soutien aux personnes ayant besoin d'aide ne peut être assuré sans l'intervention de particuliers prêts à s'engager. Comme par le passé, de nombreux mandats de protection continueront à être assumés par des curateurs et curatrices privés. Il s'agit des cas les plus simples qui ne nécessitent pas de connaissances particulières ni des disponibilités importantes. A titre d'exemple, le mandat consiste à effectuer en tout ou en partie les tâches suivantes :

- Entretenir les contacts avec les services administratifs, banques, assurances, etc.
- Effectuer les paiements de la personne protégée
- Rendre visite de temps en temps à la personne protégée

Une rétribution est prévue ; elle est fixée de cas en cas en fonction de la charge de travail. Les frais nécessités par le mandat sont remboursés.

Une possibilité de formation au nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte et aux tâches des curateurs sera offerte durant l'été 2013 aux personnes intéressées. En outre, les Services sociaux régionaux sont à disposition pour répondre à des questions concernant l'exercice de la fonction.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec l'APEA par téléphone au 032.420.90.60 ou par courriel à secr.apea@jura.ch.

RECHERCHE SURVEILLANT-E suppléant-e à la déchetterie

La Commune d'Alle recherche un-e SURVEILLANT-E pour suppléer l'équipe actuelle.

L'activité consiste à accueillir et conseiller les usagers tout en maintenant l'ordre sur le site. Idéalement, la personne choisie doit avoir un bon contact relationnel. Les personnes intéressées sont invitées à contacter M. Alan Stalder (078.806.96.95).

DÉPÔT DE DÉCHETS À LA JARDINERIE PRÉ-MONSIEUR

Depuis avril 2007, le gazon et les déchets ménagers compostables (pas de branchages) peuvent être déposés à la jardinerie Pré Monsieur (Route de Porrentruy), tous les jours ouvrables jusqu'à 18h00 et le samedi jusqu'à 17h00.

La présence de branchages a malheureusement été constatée. Si cette situation se poursuit, le site sera définitivement fermé au public.

BOIS DE FEU 2013

La Commune d'Alle met en vente le bois de feu des coupes de l'exercice 2012/2013. Tout acquéreur voudra bien passer sa commande jusqu'au **vendredi 17 mai 2013**, au moyen du coupon-réponse ci-dessous. La liste des numéros et l'indication du lieu des stères seront communiquées ultérieurement aux bénéficiaires.

Quelques débris de coupe peuvent être mis à disposition ; les personnes intéressées sont priées de s'adresser au garde forestier M. Pascal Girardin (☎ natel 079.208.31.54).

✂----- COUPON-RÉPONSE -----

COMMUNE D'ALLE - BULLETIN DE COMMANDE - BOIS DE FEU 2013

A remettre au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 5, 2942 Alle
(délai vendredi 17 mai 2013)

<u>Essence/catégorie</u>	<u>Prix (TVA non comprise)</u>	<u>Quantité/Nombre de stères</u>
Hêtre quartier	Fr. 70.--/stère
Chêne quartier/rondin	Fr. 70.--/stère
Nom & Prénom.....		
Adresse et Tél.....		
Date.....	Signature.....	

DÉPÔT DE DÉCHETS - INTERDICTION

L'article 5/1 du règlement communal concernant la gestion des déchets du 14 octobre 2010 précise que : Sur tout le territoire communal, il est interdit de jeter, de répandre, de déposer ou d'abandonner les déchets de toute nature, y compris les menus déchets, véhicules et autres engins ou matériaux.

L'article 7/1 stipule que l'incinération en plein air des déchets naturels et secs provenant des forêts, des champs et des jardins (pives, bûches, copeaux, branchages, etc.) n'est admise que si elle n'entraîne pas d'immissions excessives pour l'environnement et le voisinage, ni risque d'incendie.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL